

Renforcer l'attrait de la chose publique

► **Un processus de «revitalisation de la démocratie directe»** est mené par

le Groupe d'animation du Parti socialiste de Saignelégier (GAPSS) depuis 2013.

► **Une brochure** intitulée «La démocratie, un projet pour Saignelégier» retrace le processus.

► **Créer un législatif communal** est l'idée principale émergente de la démarche.

«Cette brochure est le résultat d'un processus de trois ans, qui a nécessité des efforts extraordinaires», souligne Andreas Gross, fondateur de l'Atelier sur la démocratie directe (ADD) et co-initiateur de la démarche. «Notre but est d'animer la vie publique et de redonner l'envie de s'engager», explique Jean-Marie Miserez, membre du GAPSS.

Une multitude d'idées

La démocratie à Saignelégier a été le sujet de quatre ateliers au premier semestre 2014. Le nombre de participants a varié d'une dizaine à plus de trente personnes par atelier. Il a ensuite fallu un certain temps pour aboutir à la brochure. «Un processus de maturation a été nécessaire», relève Jean-Marie Miserez.

Établi en trois phases – critique, imaginative ainsi que

créative et constructive – l'atelier pratique a débouché sur une cinquantaine d'idées. Ces dernières sont répertoriées en huit thèmes. Le plus important aux yeux des participants est la création d'un législatif communal basé sur une représentation par quartier.

De nombreuses propositions sont listées dans la brochure. Il est notamment question d'une «Maison de la démocratie», d'améliorer la communication communale, de renforcer les rencontres intergénérationnelles, de créer des zones piétonnes, de verdir le centre du village ou encore de

valoriser les équipements existants.

Réintéresser les gens

Les autres partis du chef-lieu n'ont pas eu le temps de prendre connaissance de l'ensemble de la brochure. Pourtant la mise en place d'un Conseil général semble intéresser la plupart des personnes consultées. En effet, les représentants des partis politiques présents à Saignelégier estiment qu'une telle institution pourrait offrir une meilleure représentativité de la population. «Aujourd'hui, 50 à 60 ayants droit participent aux assemblées communales, sur

près de 2000. Il faut redonner aux gens l'attrait de la chose publique», commente Joël Valat, maire loitchou socialiste.



«Susciter le débat», telle est la volonté des socialistes Jean-Marie Miserez, Brigitte Müller, Claudine Donzé et de l'ancien conseiller national zurichois Andreas Gross. PHOTO MB

Jean-Michel Steiger, chef de file des Verts à Saignelégier, a participé à certains des ateliers. «Redynamiser le village est évidemment positif, relève-t-il. Un effort supplémentaire est à faire pour la réhabilitation du centre du village, laisser plus de place aux piétons notamment, mais le problème financier revient toujours.»

Denis Vuilleumier, président du Parti radical de Saignelégier, relève: «Si le système ne fonctionne plus, que les gens se désintéressent, il faut changer. Actuellement ce n'est pas constructif. Il poursuit: Certaines personnes seraient motivées à s'investir pour la commune mais elles ne le font pas car elles refusent de s'affilier à un parti politique.»

Maxime Jeanbourquin, président de la section loitchou du Parti chrétien-social indépendant, partage cet avis et trouverait intéressant de sortir du schéma traditionnel des par-

tis. Cependant il estime que la démocratie la plus directe reste l'assemblée communale où chacun a droit à la parole. «La création d'un Conseil général ne diminuera pas la difficulté actuelle de trouver des conseillers communaux», ajoute-t-il tout en s'interrogeant sur le financement de la démarche.

Du côté des démocrates chrétiens, la vision est quelque peu différente. Vincent Paupe confie que le titre de la brochure l'a fait sursauter: «Nous ne devons pas avoir la même conception de la démocratie entre socialistes et démocrates chrétiens. Il estime que la démocratie fonctionne bien à Saignelégier: Les partis, même s'ils ne sont pas représentés au Conseil communal, et les citoyens peuvent faire entendre leur voix, notamment lors des assemblées communales.»

MARIE NICOLET et MARIE BOILLAT

• La brochure est disponible gratuitement à la librairie La Vouivre.